Extrait de

L'Enfer du bagne Paul Roussenq (Éditions Libertalia)

Plus d'informations sur editionslibertalia.com

LA GUILLOTINE

Le tribunal spécial prononçait en moyenne sept à huit condamnations par an à la peine capitale; quatre ou cinq de ces jugements étaient exécutés. Ceux des condamnés qui bénéficiaient de la grâce présidentielle voyaient leur peine commuée en une réclusion cellulaire allant de cinq à dix ans. Les condamnés devaient attendre longtemps avant d'être fixés sur leur sort. Quelquefois, les délais d'instance se prolongeaient audelà d'une année. On peut juger des tourments moraux qu'ils enduraient, des périodes d'espoir et de découragement par lesquelles ils devaient passer.

Le bourreau était choisi parmi les condamnés en cours de peine ou parmi les libérés; il était nommé par le ministre et révocable. Il avait deux aides à sa disposition, non payés mais dont le plus ancien était appelé à remplir l'emploi devenu vacant. Il logeait à part dans une maisonnette isolée; il portait des effets civils, n'était soumis à aucun appel, recevait une nourriture spéciale et des gratifications en nature. De plus, chaque exécution lui rapportait une prime dont il donnait une partie à ses aides.

Un des plus fameux bourreaux qui soit passé au bagne fut bien certainement le nommé Hespel, dit Chacal, ancien pensionnaire des travaux d'Algérie. En dix ans de fonctions, il trancha près de cinquante têtes, ayant eu à son actif une triple exécution capitale qu'il expédia dans le temps record de sept minutes. Il fut tout de même relevé de ses fonctions et réintégré dans son emploi de porte-clés, qu'il occupait auparavant.

Un beau jour, ayant assassiné un libéré pour le voler, il fut condamné à mort à son tour et exécuté. Il mourut crânement, sans forfanterie. Il demanda à son successeur si la machine était bien d'aplomb. Sur réponse affirmative, il ajouta : « Surtout, je te recommande de ne pas me mettre la tête entre les jambes! » En effet, il s'était toujours abstenu de pratiquer cette indécence coutume adoptée par ses prédécesseurs.

Tous les trois mois, le bourreau et ses aides faisaient une répétition d'exécution dans la cour du quartier, face aux cellules des condamnés à mort. Un tronc de bananier figurait le supplicié. On peut juger de la barbarie de cette habitude. La guillotine était entreposée dans une cellule voisine de celles qu'occupaient les condamnés à mort, car il y en avait quelquefois plusieurs qui attendaient la mort ou la vie.

Enfin, après des mois et des mois de cette attente anxieuse et tragique, après l'arrivée du courrier de France qui apportait le pli fatal, dans la nuit suivante, les ultimes préparatifs se faisaient. Dès après minuit, les pièces numérotées de la guillotine étaient sorties une à une vers l'emplacement des pierres blanches si souvent rougies de sang humain. Dans le silence nocturne, les coups de maillet de bois résonnaient lugubrement.

Celui qui faisait l'objet de cette fiévreuse activité n'en était pas dans l'ignorance : « Il était aux premières? » Il était superflu, quelques heures plus tard, de lui annoncer une nouvelle qu'il ne connaissait déjà que trop... Le bourreau pénétrait dans sa cellule, lui faisait sa toilette. On lui demandait s'il voulait écrire, prendre son dernier repas...

Un vieux prêtre venait lui apporter les dernières consolations. Dans la cour, auprès de la machine de mort, les autorités étaient rangées. Un détachement de la troupe s'y tenait aussi, l'arme au pied. Le bourreau était à son poste. Bientôt, le condamné, auquel on avait mis les menottes et les entraves, sortait de sa cellule. Il était soutenu par les aides et précédé du ministre de la religion qui tâchait de lui cacher l'instrument du supplice. Un commandement retentissait : « Portez, armes! »

Tout le monde se découvrait devant celui qui allait mourir. Les aides s'emparaient à bras-le-corps de ce dernier, le jetaient sur la planche à bascule qui devait automatiquement lui mettre la tête dans le trou de la lunette.

Un autre bref commandement : « Présentez, armes! » Le bourreau appuyait sur le déclic, un bruit sourd se faisait entendre et le sang giclait aux alentours. Selon l'expression consacrée, « justice était faite ».